

Ordures capitalistes: le recyclage

Suite de la série sur les déchets. (Cf. précédant : **Ordures capitalistes: les incinérateurs**)



D'un côté, la société capitaliste a toujours besoin d'accumulation de capital pour fonctionner, ce qui engendre ce discours permanent sur la croissance tant attendue. De l'autre, la plupart des politiciens finissent par admettre que la production actuelle engendre des surconsommations de ressources naturelles et des quantités astronomiques de déchets plus ou moins polluants.

La seule solution à cette contradiction, c'est une société du recyclage, dite « économie circulaire », où les déchets deviennent à nouveau, indéfiniment, des matières premières. Ce principe est simple et rationnel. Mais dans le cadre du capitalisme, on peut soulever deux problèmes fondamentaux :

- En amont, la tendance productiviste inhérente au capitalisme engendre une quantité trop importante de déchets à traiter. Car même si le recyclage diminue l'empreinte écologique d'un produit, les procédés de recyclage eux-mêmes consomment de l'eau et de l'énergie.¹
- La concurrence et la logique de profit mettent de multiples obstacles au développement du recyclage.

Cet article revient sur ce deuxième point.

Vous avez dit « déchet ultime » ?

Le discours officiel est toujours révélateur. Les politiques publiques de ces dernières décennies ont mis en avant l'objectif de favoriser le recyclage, et de n'incinérer² ou mettre en décharge³ les déchets qu'en dernier recours. Cela a abouti à la notion de « déchet ultime », c'est-à-dire un déchet qui n'est « *plus susceptible d'être réutilisé ou valorisé dans les conditions techniques et économiques du moment.* » (Article L 541-2-1 du Code de l'environnement)

Au détour de ces derniers mots, on voit que c'est la rentabilité capitaliste qui est intégrée au cœur de la définition de ce qui est recyclage et de ce qui ne l'est pas. Qui va décider qu'un déchet est « économiquement » recyclable ? C'est ben sûr l'État, en fonction des différents lobbies qui toquent à sa porte. Les obstacles au recyclage sont bien plus économiques que techniques.

Par ailleurs, bien sûr que si l'on ne peut « techniquement » pas recycler un déchet, il n'est « pas recyclable » dans les conditions du moment (c'est une lapalissade). Mais on peut alors se demander : faut-il produire industriellement des biens qui génèrent des déchets qu'on ne sait pas encore recycler ? N'y-a-t-il pas des alternatives ? Là où le marché dirige la production, on ne peut pas poser démocratiquement ces questions.

La loi du marché

En général, « traiter » un déchet (incinérer, enterrer ou recycler) est moins rentable que produire du neuf (parce que le coût ne prend pas en compte toutes les « externalités » négatives de la pollution générée). C'est pour cela que les entreprises de traitement des déchets sont abondamment financées par nos impôts via l'État⁴. Bien entendu, elles ne se privent pas de dégager des marges confortables, en particulier dans les secteurs les plus « simples » et polluants, les décharges et incinérateurs. Ce sont les secteurs qui coûtent le moins, notamment du fait de la main d'oeuvre réduite (le recyclage de 10 000 tonnes de déchets nécessite jusqu'à 250 emplois contre 20 à 40 emplois pour l'incinération et 10 emplois pour la mise en décharge). Ainsi un cabinet de conseil peut dire cyniquement que les professionnels « *devront continuer à capitaliser sur leurs "vaches à lait", stockage en tête, mais également incinération* ».⁵

Les changements technologiques peuvent permettre d'ouvrir de nouveaux débouchés aux déchets, en augmentant l'efficacité des procédés de recyclage et donc en diminuant leur coût. Mais rien ne garantit que ces changements technologiques correspondent aux priorités écologiques... Dans ce contexte, les gouvernements se contentent d'agir a posteriori pour favoriser le recyclage de déchets, par des incitations sur le marché. Cela passe, comme d'habitude, par des subventions massives pour que les investissements soient faits, et que les capitalistes n'aient plus qu'à tirer profit du nouveau secteur. La frontière du « déchet ultime » est donc mouvante.

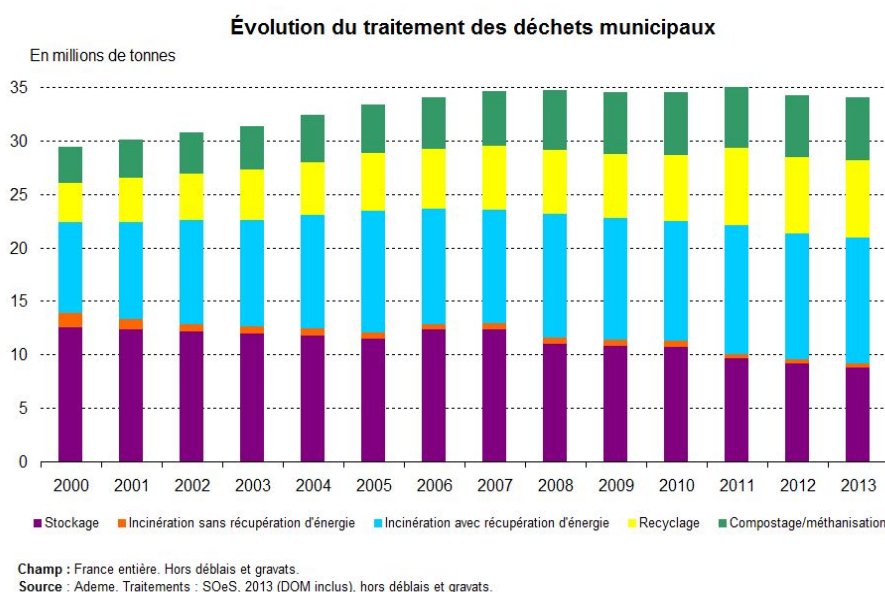
Certes, une bonne partie des financements vient de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : le taux d'imposition qui est doucement augmenté sur les décharges et les incinérateurs doit servir en même temps à désinciter leur utilisation et à financer les alternatives. Mais les industriels ne touchent pas à leurs profits et répercutent la taxe sur les collectivités. Ce sont donc les contribuables qui paient la transition.

Ce type de démarche qui repose sur l'utilisation du marché (bonus-malus...) pour réguler les déchets du marché, même lorsqu'elle aboutit à quelques progrès, reste très fragile et menacée... par un changement de conjoncture sur le marché. Par exemple, toute une filière de la « régénération » des huiles usagées s'est mise en place ces dernières années, qui était devenue rentable après avoir été subventionnée⁶, et se retrouve en faillite à cause du cours du pétrole « trop bas » (les huiles « neuves » produites à partir du pétrole se retrouvent moins chères que les huiles recyclées).⁷ De même le cours du pétrole bas rend le plastique recyclé nettement plus cher que le plastique «neuf», ce qui menace la filière.

Les objectifs sur mesure...

Beaucoup d'objectifs de recyclage fixés par le ministère de l'écologie ou fixés au niveau européen sont atteints ou presque atteints.⁸ Cela vient précisément du fait que ces objectifs sont coécrits par les syndicats patronaux des secteurs concernés. Étant donné que les compétences techniques (les ingénieurs, les bureaux d'études...) appartiennent essentiellement au secteur privé, et que le peu d'ingénierie publique est partout sur le déclin, le rôle de l'État se limite parfois à celui d'une chambre d'enregistrement de ce qui est couramment pratiqué sur le marché, ou de ce qui est deviendra courant dans quelques années, à l'issue des recherches & développements en cours.

En attendant, on considère qu'il est normal de brûler ou enterrer autour de 30 millions de tonnes de déchets chaque année. Pour se donner meilleure conscience, les autorités évoquent l'idée de rendre les décharges « réversibles », pour permettre d'aller puiser dedans si un jour cela devient rentable...



Éco-conception et responsabilité du producteur

La première condition pour favoriser le recyclage est donc que celui-ci soit prévu dès la conception des produits. Laisser libres les industriels et reprocher ensuite à un-e consommateur/trice de ne pas se renseigner sur chaque produit qu'il/elle achète, c'est au mieux naïf, au pire hypocrite.

La réglementation elle-même a fini par acter le principe de la « responsabilité élargie du producteur » (REP), qui organise la participation des industriels à la gestion des déchets des produits qu'ils mettent sur le marché. Dans la plupart des cas, cette REP se concrétise par la mise en place « d'éco-organismes » chargés de coordonner la gestion des déchets de leur secteur. Ces éco-organismes sont des organismes privés à but non lucratif, agréés par l'État, et financés par les contributions des industriels

concernés.

Ils confirment à quel point la production moderne repose sur une interdépendance toujours plus importante, qui tend vers le « capitalisme monopoliste d'Etat », mais ils confirment aussi que l'absence de planification produit des problèmes structurels.

Par exemple, la contribution versée à Eco-emballages (éco-organisme chargé des emballages) dépend du poids du matériau utilisé, ce qui a amené certains industriels à remplacer des matériaux lourds mais facilement recyclables (comme le verre ou les métaux) par des matières plus légères dont le recyclage est plus compliqué (comme certains plastiques), et souvent par un nombre plus élevé d'emballages.

Eco-emballages devient par ailleurs une fin en soi pour ceux qui en vivent, et un très bon outil publicitaire pour les industriels... ce qui le conduit à négliger des solutions plus radicales comme la vente en vrac ou la consigne.

Les timides avancées sur la conception « écologique » bruyamment mises en avant ne peuvent pas masquer que la norme, c'est la conception « pour l'économie ».

Par exemple des déchets comme les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont peu recyclés, parce qu'ils sont composés de nombreux matériaux différents constamment modifiés.

En ce qui concerne les plastiques, la difficulté est principalement la grande diversité des types de plastiques qui sont présents dans les produits. Seuls les types de plastiques qui sont présents en grande quantité sont recyclés (PET et PeHD). Les industriels mettent sur le marché toutes sortes de plastiques en cherchant des propriétés (résistance, souplesse...) et en nous faisant courir des risques (perturbateurs endocriniens...), mais ne se soucient pas de la question du recyclage. Par obligation, des petits marquages ont été introduits, mais il faut démonter les pièces pour les retrouver, ce qui n'est quasiment fait par aucune usine. Le fabricant Plastic Omnium annonce comme solution le marquage chimique (ajout de produits qui permettront la reconnaissance par rayon X ou UV...). Prendront-ils toutes les précautions pour s'assurer qu'un produit en plus n'ajoutera pas un risque en plus ?

Et le tri sélectif ?

Parmi les sujets « écolo », le tri sélectif est un des aspects les plus visibles. Il donne l'impression à chaque individu d'avoir un choix déterminant à faire pour l'avenir de la planète. C'est donc un aspect fortement médiatisé, parce qu'en faisant des campagnes de sensibilisation sur ce thème (« réduisons vite nos déchets, ça déborde ! » etc.), l'État individualise le problème.

A première vue, deux tiers des déchets sont « produits par les ménages »⁹. On a vu qu'une part déterminante de la gestion des déchets a lieu en amont du choix des

consommatrices.eurs (conception des produits par les industriels, réglementation sur le recyclage...). Mais il faut aussi souligner que le « choix individuel » de trier ou ne pas trier dépend fortement du cadre défini par les institutions.

En particulier, l'absence de standard nuit gravement à la lisibilité des consignes de tri. Etant donné qu'en France, l'organisation de la collecte des déchets est définie par les collectivités, le nombre et les couleurs des poubelles et les types de déchets qu'il faut y mettre sont variables selon les villes. Évidemment, cela désincite les ménages de faire l'effort de trier, et cela augmente les erreurs de tri. Une loi récente¹⁰ a enfin fixé l'objectif d'harmoniser les consignes de tri et les couleurs de poubelles, même si cela se fera sur plusieurs années. Elle devrait aussi avancer peu à peu vers la mise à disposition de solutions pour le tri sélectif des « biodéchets » (déchets biodégradables de cuisine, de jardin...).

En plus de manque de standardisation, le manque d'information est également un problème. En France 51 % des sondé-e-s disent qu'ils/elles trieraient davantage s'ils/elles étaient sûr-e-s que leurs emballages étaient bien recyclés.¹¹ On peut penser que des clips d'information sur les techniques de recyclage remplaceraient utilement des publicités à la télévision...

Par ailleurs, les industriels se soucient rarement donner des informations claires sur la façon de recycler leurs produits (ce qui rentrerait aussi dans le champ de l'éco-conception). Si le logo « éco-emballage » est très répandu, il ne sert à rien, à part indiquer que l'entreprise a payé sa taxe pour le recyclage (même si son produit n'est pas recyclable).

Il est donc certain que la réappropriation collective de l'appareil de production est le levier central pour transformer les pratiques et les mentalités liées au recyclage. Cette conclusion justifie la politique communiste qui consiste à privilégier l'action collective par rapport aux discours moralisateurs. En revanche, elle ne dispense pas un individu, et en particulier un-e militant-e communiste, d'adopter dès à présent des pratiques comme le tri.

Autres articles de la série *Ordures capitalistes* :

- [Les transports](#)
- [Les décharges](#)
- [Les incinérateurs](#)
- [Les sacs plastiques](#)

1 Voir par exemple [Communisme contre productivisme](#)

2 Cf. *Ordures capitalistes : les incinérateurs*

3 Cf. *Ordures capitalistes : les décharges*

4

<http://competitivite.gouv.fr/toutes-les-actualites-du-site/actualite-573/economie-circulaire-recyclage-et-valorisation-des-dechets-893.html>

5 http://www.xerfi.fr/emailing/OSCO01_gestion_des_dechets.pdf

6 <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=14780>

7

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/le-petrole-bon-marche-menace-le-recyclage-des-huiles-usagees,66693>

8 Ministère de l'écologie, *Plan de réduction et valorisation des déchets 2014-2020*

9 Si l'on met de côté les déchets de chantiers qui représentent des volumes énormes mais qui sont assez particuliers.

10 La "Loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte"

11 Eco-emballages, *Les Français et le geste de tri*, juin 2014

Julien Varlin, le 30 novembre 2017